



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 23 septembre 2008

Agenda

Lundi 29 septembre

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des Académiciens.

-15h : **Jean-Denis BREDIN**, de l'Académie française : « *La loi, la mémoire et l'Histoire* ».

Mardi 7 octobre

-15h : Cinquantenaire de la Constitution de la V^e République, Coupole.

Lundi 13 octobre

-15h : **Anne-Marie LEROYER**, professeur à l'université Paris-I : « *Langage du droit et terminologie juridique* ».

Lundi 20 octobre

-15h : **Mireille DELMAS-MARTY**, membre de l'Académie : « *Notice sur la vie et les travaux de Jean Cazeneuve* ».

Lundi 27 octobre

-15h : **Élisabeth ZOLLER**, professeur à l'université Paris-II : « *Droit et régulation* ».

-18h : Cérémonie de remise des prix de la Fondation culturelle franco-taiwanaise, Grande salle des séances.

Lundi 3 novembre

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des Académiciens.

-15h : R.P. **François-Xavier DUMORTIER** : « *La passion de l'universel. La place du droit dans et pour la Compagnie de Jésus* ».

Lundi 17 novembre

-15h : Séance solennelle annuelle de l'Académie, Coupole.

Lundi 24 novembre

-15h : **Jean HILAIRE**, professeur émérite de l'université Paris-II : « *L'icôneologie juridique, une science historique ?* ».

Communiqué de M. François Terré, Président de l'Académie

Le 12 janvier 2007 s'est réuni pour la première fois à l'Académie, à l'initiative de M. **François Terré** et sous sa direction, un **groupe de travail** qui se consacre au **droit des contrats**. À la veille de la publication des travaux du groupe, le Président de l'Académie apporte les informations suivantes :

« Notre compagnie s'était déjà employée, il y a quelques années, à apporter son concours aux réformes législatives en matière de droit civil (cf. *Le droit de la famille*, Cahier des Sciences morales et politiques, n°10, 2002). Présentement, c'est à une vaste entreprise qu'elle a été appelée à participer par le Ministère de la Justice. Il en est résulté la constitution, fin 2006, d'un groupe de travail composé non seulement d'universitaires d'une compétence incontestée, y compris en droit comparé, mais encore de juristes, tant du monde des affaires que du milieu judiciaire.

« Un premier avant-projet de réforme portant sur le droit des contrats a été élaboré par la Chancellerie. Il est fait état, dans le rapport de présentation, des travaux menés par le "groupe de travail sous l'égide de l'Académie des sciences morales et politiques". En nous adressant l'avant-projet de réforme, dans une lettre du 28 juillet 2008, la Directrice des Affaires civiles et du Sceau nous remercie de nos travaux "au cours desquels vous avez accepté la présence de la Chancellerie".

« Ces travaux, actuellement sous presse aux éditions Dalloz, font l'objet d'un volume important que l'on se propose de remettre à qui de droit au cours d'une manifestation officielle dans les semaines à venir ».



Séance du lundi 22 septembre 2008

Le communicant annoncé pour ce jour ayant été empêché, les membres de l'Académie se sont réunis à huis clos à l'invitation du Bureau.

En ouverture de séance, M. le Président **François Terré** a prié M. le **Secrétaire perpétuel** d'introduire le nouveau membre de l'Académie, M. **François d'Orcival**, président du comité éditorial de *Valeurs Actuelles*, élu le lundi 23 juin dernier dans la section Histoire et géographie au fauteuil laissé vacant par le décès d'**Henri Amoureux**.

Il a ensuite été procédé aux dépôts d'ouvrages :

M. **Jean-Robert Pitte** a présenté à ses confrères *A qui profite le développement durable ?*, ouvrage de Sylvie Brunel (Paris, Larousse, coll. à dire vrai dirigée par Jacques Marseille, 2008, 157 pages).

M. **Gérald Antoine** a présenté à ses confrères *l'Album Breton*, iconographie choisie et commentée par **Robert Kopp**, correspondant de l'Académie (Paris, Gallimard, La Pléiade, 2008, 330 pages).

Le Général **Michel Forget**, correspondant de l'Académie, a présenté à ses confrères *Clausewitz en France, deux siècles de réflexion sur la guerre, 1807-2007*, ouvrage de Benoît Durieux (Paris, Economica, 2008, 861 pages).



Raymond Boudon, lauréat du Prix Tocqueville

- M. **Valéry Giscard d'Estaing**, de l'Académie française, président du jury du Prix Alexis de Tocqueville, remettra le Prix 2009 à M. **Raymond Boudon**, le vendredi 26 septembre, à Saint-Lô. Le Prix Tocqueville est attribué tous les deux ans à un homme ou à une femme qui s'est illustré(e) par son humanisme et son attachement aux libertés publiques, perpétuant ainsi la pensée d'Alexis de Tocqueville (1805-1859, élu dans la section Morale en 1838). Il a été créé en 1979 à l'initiative de Pierre Godefroy, avec l'aide d'Alain Peyrefitte. Décerné par un jury international prestigieux réunissant des personnalités aussi diverses que Richard von Weizsäcker, ancien Président de la République fédérale d'Allemagne, le Juge Breyer de la Cour suprême des États-Unis, ou Marc Fumaroli, de l'Académie française, ce prix a été décerné successivement à Raymond Aron, Alexandre Zinoviev, Louis Dumont, François Furet, Michel Crozier, Pierre Hassner, David Riesman, Karl Popper, Octavio Paz, Leszek Kolakowski, Daniel Bell et Colin Powell.

Dans la presse et sur les ondes

- **François Terré** : « Justice pour un arbitrage », *Le Figaro*, lundi 28 juillet. A propos de l'arbitrage sur l'affaire Tapie/Crédit Lyonnais : « *Les arbitres particuliers, choisis comme juges et non pas magistrats professionnels, tiennent leur pouvoir du consentement des personnes qu'oppose un différend, non d'une délégation de l'autorité publique. Mais les plaideurs ne se bornent pas à les choisir, ils les investissent de la mission de trancher leur litige par une sentence dont ils recevront la solution. [...] On peut d'emblée écarter quelques arguments qui, dans les protestations de M. Bayrou, ne présentent qu'une apparence juridique. Premièrement : "Si M. Tapie a gain de cause, c'est le contribuable qui va payer." Mais, s'il en est ainsi, ce n'est pas le fait du tribunal arbitral. C'est ailleurs qu'il aurait fallu ou qu'il faudrait combattre les comportements irresponsables que les contribuables français ont subis par les bons soins du Crédit Lyonnais et de ses avatars.* »

- **Yvon Gattaz** : Les entreprises de taille moyenne sont les mieux armées contre la crise », *Nice Matin*, dimanche 31 août. « *La crise économique est là. Personne n'ose plus le nier, même si on s'interroge sagement pour savoir si la France est, ou non, entrée en récession.[...] Les régulations financières mondiales devront être drastiquement renforcées, comme le demande depuis si longtemps notre prix Nobel d'économie, Maurice Allais. Nos ministres européens devront, avant Nice, lire et relire son ouvrage "La crise mondiale d'aujourd'hui" qui sera bientôt réédité. Ils apprendront qu'il faut faire une chasse impitoyable aux "revenus non gagnés" tels que profits de la création monétaire, de l'inflation et du fonctionnement anormal des marchés des capitaux.* »

- **Raymond Boudon** : « Il existe un bon et un mauvais relativisme », *La Croix*, vendredi 5 septembre. « *Le relativisme attire l'attention sur le fait que les représentations, les normes et les valeurs varient selon les milieux sociaux, les cultures et les époques. Il conduit à prendre en compte les contextes, les cadres de pensée qui permettent d'expliquer des différences. On peut tirer du bon relativisme un bénéfice moral, car se mettre à la place d'autrui permet de neutraliser l'impression d'irrationalité spontanément associée à la différence et le mépris que cette impression risque d'entraîner. Le mauvais relativisme tire des conséquences extrêmes de la diversité des représentations, des normes et des valeurs. Il en conclut qu'il est impossible de les ordonner. Le mauvais relativisme engendre une perte des repères intellectuels, il alimente le nihilisme et peut nuire à la démocratie. [...] Je ne crois pas que le relativisme soit irréversible ni définitif. J'ai beaucoup d'admiration pour le pape, mais je le trouve pessimiste. Il y a dans la modernité des ressources, que l'on peut certes ne pas voir tout de suite, parce qu'on a tendance à voir d'abord ce qui est choquant. Mais je pense que le pape sous-estime ce qui a existé à travers l'histoire : la très grande convergence de la raison et du christianisme. Je ne crois pas le relativisme suffisamment irréversible, définitif, ni implanté dans tous les esprits, pour en tirer des conséquences pessimistes. Si on admet l'existence des processus de sélection rationnelle des idées que j'ai décrits, je crois que le relativisme n'est pas destiné à avoir une influence définitive.* »

- **Jacques de Larosière** : « Tirer les conséquences de la crise », *Agefi* n°146 du 10 septembre.

- Dans *Resilience TV* du jeudi 18 septembre (www.resiliencetv.fr): « **Le rapport de l'Académie des Sciences Morales et Politiques sur l'enseignement de l'économie dans les lycées** a été remis en juillet 2008 au ministre de l'Éducation nationale, à peu d'intervalle du rapport de la commission Guesnerie sur les manuels scolaires. Les conclusions des deux rapports convergent quant à un biais anti-marché des manuels et à une nécessité de revoir les programmes afin d'enseigner véritablement les fondamentaux de l'économie. Chacun de ces deux rapports est très critique, même si le rapport de l'Académie des sciences morales et politiques ose des constats plus tranchés. Les économistes et experts français et internationaux établissent l'incapacité des élèves d'avoir recours aux concepts et méthodes de base de l'analyse économique. Ils incriminent pour cela un programme axé dès le lycée sur la pluridisciplinarité, qui ne distingue pas clairement l'approche de la science économique de celles des autres sciences sociales étudiées ».

En bref

- **Jacques Vergès** joue au Théâtre de la Madeleine "Serial Plaidéur", une pièce qu'il a lui-même écrite. Dans *Aujourd'hui en France*, n°4280 : « *Vergès a 83 ans, mais il ne les fait pas. Il raconte comment "Serial Plaidéur", une défense et une illustration du métier d'avocat, relié aux grands héros de la littérature, est né d'une communication à l'Académie des sciences morales et politiques. Son interprète s'adaptera chaque soir à l'inspiration du moment* ». Maître Vergès avait fait, le 6 février 2006, sous la présidence de M. **André Damien**, une communication intitulée « La passion de défendre ». Le texte de cette communication est disponible sur le site de l'Académie (www.acem.fr)